



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 8 décembre 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 décembre 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme HERDUAL), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), THIEBLIN, M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme GARBAY (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes DEGOS, GARRIDO, M. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE).

Étaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. LAFOURCADE), M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), MM. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA), MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à Mme GARBAY), HERDUAL (a donné procuration à Mme COURROS), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°13

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Budget principal – décision modificative n° 1

Au budget principal de la commune de TARTAS, voté le 13 avril 2021, il convient de porter des inscriptions nouvelles dans le cadre d'une décision modificative n°1, comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

En DEPENSES

Chapitre 65	autres charges de gestion courante		
Article 657363	subvention à caractère administratif	Enlever	23 000
Article 6574	subvention aux associations	Ajouter	20 000
Chapitre 68	dotations provisions semi-budgétaires		
Article 6817	dotations aux provisions	Ajouter	3 000

Cette inscription correspond notamment aux versements de subventions exceptionnelles année 2021.

SECTION d'INVESTISSEMENT

Opération 9932 - Programme travaux « HIBE -CALMETTE – OROPE – INDUSTRIE – JULES FERRY »

En DEPENSES :

Chapitre 21	article 2151	réseaux de voirie	Ajouter	258 000
-------------	--------------	-------------------	---------	---------

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



(Travaux rue OROPE et rue CALMETTE soit 258 000 € ttc – tranche B – 2021 et 2022 – le solde de 210 000 € réseaux secs, selon AP CP de décembre 2021, sera inscrit lors du vote du BP 2022) ((1) document AP CP décembre 2021)

En RECETTES :

Chapitre 13	article 13251	GFP de rattachement	Ajouter	186 000
-------------	---------------	---------------------	---------	---------

(Cette tranche de travaux OROPE et CALMETTE lancés entre fin 2021 et le mois de Mars 2022 est financée par fonds de concours CCPT ; le solde des travaux réseaux secs pour 210 000 € seront couverts par emprunt dans le cadre des inscriptions au budget 2022, pour travaux sur deuxième trimestre 2022 ((2) AP CP de 2021)).

Il est précisé que sur l'ensemble de l'opération « HIBE CALMETTE OROPE INDUSTRIE JULES FERRY » les tranche B et C (555 000 HT soit 666 000 TTC), sont financées à hauteur de 186 000 € sur fonds de concours CCPT, et le solde sur autofinancement ou emprunt Ville ; pour la partie TVA, la ville sera éligible au fonds de compensation de la TVA).

Opération 9931 - Voirie de Contournement

En RECETTES :

Chapitre 13	article 13251	GFP de rattachement	Enlever	64 000
-------------	---------------	---------------------	---------	--------

Chapitre 13	article 1341	Etat (<u>DETR notifiée 02/07/21</u>)	Ajouter	64 000
-------------	--------------	--	---------	--------

Opération 9922 - Route de la Fontaine

Chapitre 13	article 13251	GFP de rattachement	Ajouter	36 000
-------------	---------------	---------------------	---------	--------

Chapitre 13	article 1341	Etat (<u>DETR notifiée 02/07/21</u>)	Ajouter	36 000
-------------	--------------	--	---------	--------

Il est proposé à notre conseil :

- De donner un avis favorable,
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE UN AVIS FAVORABLE,

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.